

ABONNEMENT.

Table with subscription rates: 30 fr. for 12 months, 18 fr. for 6 months, 8 fr. for 3 months.

On s'abonne :

A SAUMUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annouces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS. A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Décembre 1881.

Chronique générale.

Les Parisiens s'amusent fort, en ce moment, du bon tour que les électeurs sénatoriaux de la Seine viennent de jouer à M. Gambetta en adoptant la candidature du nouveau sergent Boichot...

Quoi qu'il en soit, la plupart des journaux publient la lettre que M. Labordère a adressée à M. Talandier, député de la Loire, et par laquelle ce « soldat » déclare accepter la candidature...

« Dès que j'aurai reçu l'invitation d'assister à la réunion des électeurs sénatoriaux, je demanderai une permission afin de m'y rendre. Mes chefs me l'accorderont-ils ? Je le crois, je ne peux l'affirmer.

« Un mot de M. Brelay au ministre de la guerre lèverait à coup sûr toute difficulté à cet égard. »

Quel singulier « soldat » que ce major radical ! Décidément, sa place est marquée aux côtés de M. Barodet et sur les bancs radicaux du Sénat, mais non plus dans l'Armée.

Le Journal officiel a commencé hier la publication des faveurs que le gouvernement accorde d'ordinaire au renouvellement de chaque année. Cette première série comprend 294 promotions ou nominations dans la Légion d'Honneur accordées, savoir : 18 sur la proposition du ministre des finances...

Le Journal officiel publie en outre un nouveau et très-considérable mouvement opéré par M. Cazot dans le personnel des juges de paix toujours épuré, et de plus en plus épurable.

Il comprend 488 nominations : 84 juges et 407 suppléants. Ceux qui aiment les statistiques y trouveront 3 révocations de juges et 27 de suppléants ; 51 démissions, dont 40 de juges et 11 de suppléants ; 7 juges ont refusé d'accepter les fonctions qui leur étaient offertes et 8 ont été mis à la retraite.

L'article suivant que nous empruntons au Soleil pourrait être intitulé : « Une vue de l'avenir ». Les déductions nous semblent justes et méritent d'arrêter l'attention des esprits politiques :

« Que devient M. Grévy ? Il a été peu question de lui dans ces derniers temps. Ce serait cependant une erreur de croire qu'il reste absolument indifférent aux projets de M. Gambetta. M. le Président de la République, aussi bien que le chef de l'Opportuniste, a les yeux fixés sur la date du 30 janvier 1886, époque à laquelle expirent ses pouvoirs. Le choix de son successeur ou

le renouvellement de son mandat dépendent donc l'un et l'autre de la composition de la Chambre et du Sénat. Cela explique la conduite de M. Gambetta.

Il ne paraît plus douteux, en effet, qu'il ne poursuive la révision de la Constitution pour arriver à un renouvellement complet de la Chambre haute. Quant à l'éventualité d'une dissolution suivant immédiatement le scrutin de liste, elle est, on peut le dire, à peu près certaine. D'après ce qu'on assure, M. Gambetta comprend qu'au train dont vont les choses, il aurait dans un an perdu trop de prestige pour exercer une influence sur le résultat du vote. Des élections sénatoriales et législatives faites alors risqueraient de lui être hostiles et de renverser tous ses plans.

Actuellement, au contraire, ses comités ont encore en province une action sérieuse ; il a dans la main tous les fonctionnaires dont la plupart sont ses créatures ou celles de ses amis. N'est-ce pas le cas d'utiliser au plus vite ces forces ou de ne pas les laisser s'énerver ou se disperser ?

Les deux tiers du Sénat, si la haute Assemblée était renouvelée intégralement l'année prochaine, prendraient part à l'élection du Président de la République en 1886. Il en serait de même pour la Chambre entière si ses pouvoirs commençaient seulement au mois de février ou de mars. En formant immédiatement son collège électoral, en constituant sa majorité quand il est encore dans toute sa puissance, M. Gambetta assurerait d'abord la durée de son cabinet pendant toute la législature, et ensuite sa nomination comme chef du pouvoir exécutif. Il serait certain, à la faveur de ce système, de gouverner la France pendant onze années, alors même que la majorité du pays serait entièrement contre lui. »

On lit dans le Napoléon, toujours si bien informé :

« Nous recevons de Rome, d'une source très-autorisée, la nouvelle suivante : Le jour même où les agences télégra-

piques publiaient le texte du traité du Bardo, et quelques heures seulement avant cette publication, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait fourni par écrit, au général Cialdini, ambassadeur d'Italie, les déclarations les plus rassurantes, et M. Grévy y avait ajouté quelques mots écrits de sa main.

M. Cairoli, alors président du conseil des ministres d'Italie, a donc été induit sciemment en erreur par le ministre des affaires étrangères de France, et par le Président de la République.

On assure que, un jour ou l'autre, M. Cairoli s'en expliquera devant le Parlement italien.

Le général Cialdini a le document écrit entre les mains. C'est en se voyant ainsi joué, que l'ambassadeur d'Italie aurait donné sa démission. »

Tandis que l'on en est encore à agiter dans les cercles parlementaires la question de l'opportunité d'une augmentation de traitement des députés, les conseillers municipaux de Paris, en gens pratiques, vont de l'avant.

Pour indemnité, pour frais de bureaux, voitures, déplacements, etc., ils viennent, dans leur dernière séance, de s'attribuer une somme de 240,000 francs, ce qui alloue, à chacun des 80 membres du conseil de la ville, des appointements de 3,000 francs.

Ce que c'est que de savoir tourner la difficulté !

Le gouvernement ratifiera-t-il le vote de l'assemblée du pavillon de « Flore ? »

On le croit d'autant plus que tous les conseillers opportunistes ont voté pour.

Les amis de M. Gambetta annoncent que, dès le 40 janvier, le ministère se lavera des reproches dont on l'accable.

Le gouvernement — disent-ils — ne pouvait pas exposer les réformes qu'il compte faire à un Parlement dont il n'est pas sûr, mais du moment que le Sénat aura subi sa

Feuilleton de l'ECHO Saumurois. PAUVRES ET MENDIANTS Par G. de LA LANDELLE.

LES DEUX POMMES. (Suite.)

Avec un entrain presque juvénile, le bonhomme disait :

« Je vais écrire à M. votre père, Gordien ; mais que diable faisiez-vous ici ? Pourquoi cette foule ? Vous êtes dans un quartier perdu ! ah ! je viens d'en visiter un autre, bien autrement curieux. C'est pour nos études sur le paupérisme. Horrible ! navrant ! Quel galetas ! Quelles cabutes ! Je n'ai rien vu de pire dans aucune des cinq parties du monde ! et cela s'appelle Paris ! Luxe et misère !... »

A l'instant où le docteur s'exprimait ainsi, dans la pièce la plus misérable de la plus misérable baraque d'un misérable îlot voisin de la barrière Saint-Ouen, une petite fille de huit ans, pâle et décharnée, pleurait sur un grabat, en répétant :

« J'ai faim ! j'ai faim ! Son père, en retard de trois grandes heures, entra, portant encore sur l'épaule son frère Denis, dont il se déchargea sans parler ; puis il plaça

sur un lambeau de papier, un peu de charcuterie et du pain.

Céline se précipita dessus. — Denis ne l'imita point ; il s'était blotti dans un coin, d'où, muet d'effroi, il regardait son père, qui dit enfin d'un ton sourd :

« Vous aurez du dessert aujourd'hui !... Allons, Denis, ces pommes ! nous les avons payées assez cher ! »

Denis, tremblant, posa les pommes à côté du pain : — Papa, demanda-t-il ensuite, allez-vous me tuer ?

« Non ! mange ! » répondit Colas qui s'assit lourdement, laissa tomber sa tête entre ses mains et gémit.

A ses sanglots, les deux enfants tressaillèrent. — Pourquoi donc, demanda Céline, papa est-il à pleurer au lieu de manger avec nous comme les autres jours ?

Denis ne répondit point, mais sur ses joues creuses et blêmes reparut encore la rougeur.

L'infortuné père de famille n'entendit pas sa fille, ne vit pas son petit garçon qui l'observait avec une expression de tendre pitié mêlée encore de craintes. Il restait abîmé dans sa douleur.

C'était pourtant un homme courageux que Colas ; et quinze années auparavant, quand il faisait gaie-ment sa cour, en Soreillac, à la gentille Marie-Edmée, il était cité comme l'un des meilleurs journa-

liers de la paroisse.

Il possédait alors, en propre, une solide chaumière, dont deux arbres fruitiers ombrageaient les pignons et qu'entourait une haie vive servant d'enclos à un petit jardin potager. C'était là qu'il était né, là que ses vieux parents étaient morts.

Marie-Edmée, de son côté, avait en partage quatre beaux et bons sillons distants à peine d'un demi-quart de lieue.

A eux deux, en outre, les fiancés pouvaient bien gagner de quarante à quarante-cinq sous par jour.

« Mais à Paris, disait Colas, un homme vous gagne des cinq et six francs, une femme des deux, trois et même quatre. Tu es bonne ouvrière, ma chérie ; je ne suis pas fainéant, pas dépensier ; nous vendrons, moi ma cabane, toi tes quatre sillons, et une fois mariés, en route ! »

« Nous nous établirons là-bas un peu gentiment, nous y gagnerons nos sept et huit francs ; ah ! mais oui-dà ! »

« Et nous épargnerons de quoi faire une pelotte, ce qui s'appelle. Et nous finirons par vivre de nos rentes pis que des notaires... »

Au souvenir amer de ces paroles, Colas songea tout naturellement à maître Vaurant, le notaire de Soreillac, digne homme qui n'avait négligé aucun argument pour détourner les futurs mariés de leurs projets :

« Vous vous perdez, mes enfants ; vous allez

chercher là-bas la misère et la corruption. Laissez partir les mauvais sujets. Vous, qui êtes honnêtes, croyez-moi, restez ici.

Ce notaire avait une femme jeune qui ne manquait ni de grâce ni de beauté, mais dont les gens de Soreillac ne parlaient guère qu'en mauvaise part. Elle inspirait une curiosité mêlée de haine ou même de crainte.

« Était-elle Française ou étrangère ? Fille de rien ou de grande famille ? On comprenait à peine son langage ; aussi bien s'exprimait-elle par gestes, le plus souvent. Ne frayait avec personne, elle vivait tellement retirée, que les méchantes langues allaient jusqu'à lui attribuer un passé criminel.

« Gibier de prison ! disaient les pires gars de la paroisse.

A l'église, dans le coin sombre qu'elle affectionnait, elle priait avec tant de ferveur, que des gens de beaucoup moins mauvais la traitèrent de repentie.

Elle refusait toujours l'aumône aux mendiants accroupis sous le porche : « Dure, avare, mauvaise ! » ajoutaient volontiers de fort bonnes âmes.

Elle était solitaire, ou la qualifia de sauvage.

Elle avait une tenue sévère ; toujours vêtue de noir avec une extrême simplicité, elle marchait comme une reine. On l'appelait aussi dérisoirement la princesse.

Les curieux, trop nombreux au village, lui en voulaient de l'ignorance où ils étaient de son passé.





